

TABLE RONDE

LA LOI SUR LE VOILE INTÉGRAL : L'ÉTAT DU DÉBAT

Lundi 3 mai 2010, 18h00-20h00
Salle Maurice et Denys Lombard, 96 Bd Raspail, 75006 Paris

Argumentaire

Faut-il interdire le port du voile intégral (niqab ou burqa) en France ? Quelles doivent être les modalités d'une éventuelle interdiction : générales, ou ménageant des distinctions entre types de voile ou espaces de prohibition ? Comment mener le débat public ? Dans quel cadre juridique s'inscrit-il ? Comment concilier libertés individuelles et valeurs républicaines ? Le port du voile est-il l'expression d'une liberté ou d'une servitude ?

Cette table ronde propose de faire un état du débat en France (ses lieux, ses protagonistes, ses procédures) et d'analyser les argumentaires mobilisés ainsi que les travaux des commissions parlementaires (Stasi, Gérin, Raoult), au prisme de différents points de vue (religieux, sociologique, politique, juridique, etc.). On introduira des éléments comparatifs avec la situation en Égypte, où le débat relatif au port du voile intégral, pour certaines professions ou dans certains lieux, est vif.

L'inscription de l'Islam, religion et culture, dans le paysage français, renvoie à des interrogations fortes sur sa compatibilité avec les valeurs de la République, le respect des droits humains (notamment l'égalité hommes-femmes), ou encore avec la déclinaison des politiques dites d'intégration. Parmi les thématiques qui ont suscité le débat public, celle des tenues vestimentaires des femmes corrélées à la pratique de l'Islam, le voile sous toutes ses déclinaisons, a indiscutablement suscité les échanges les plus virulents dans l'arène politique. Cette montée dans l'agenda, contraignant les pouvoirs publics à se saisir de la question, s'est faite en deux temps. En 1989, l'apparition du foulard islamique dans les écoles et les premiers incidents consécutifs, ont amené le gouvernement à saisir le Conseil d'État, dont l'avis invitait les pouvoirs publics à une prudence législative, et à une vigilance sur l'obligation scolaire, les règles de sécurité, et le respect de l'ordre public, ce qui conduisait à localiser la gestion des litiges. Mais ce dispositif n'a pas mis fin aux tensions et, au terme d'une longue gestation, la loi du 15 mars 2004 est venue prohiber le « port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » dans les établissements scolaires de l'enseignement public. Mais le débat sur le port du voile a rebondi selon deux modalités : à travers la question du port du voile dans d'autres espaces que l'école (université, monde du travail, services publics et autres lieux publics...) qui occasionne des contentieux de plus en plus abondants ; par la mise en cause de nouveaux voiles « intégraux », correspondant à de nouvelles pratiques, dont la visibilité et la symbolique autour du corps féminin ne pouvaient que relancer le débat. Aussi, il semble que nous nous acheminions vers un nouveau traitement législatif d'une question de société, comme l'a indiqué récemment le chef de l'État à la suite des travaux de la mission d'information parlementaire sur le port du voile intégral, qui a remis son rapport le 26 janvier 2010.

Intervenants

Denis Gril

Professeur de langue arabe et d'islamologie, Université de Provence, membre de l'IREMAM (Aix en Provence),

Le voile dans les textes sacrés

Anne Levade

Professeur de droit, Université Paris Est - Créteil Val de Marne, membre du Comité de Réflexion et de Proposition sur la Modernisation et le Rééquilibrage des Institutions de la V^{ème} République

Le niqab aux prises avec le droit français

Jean Baubérot

Directeur d'études émérite, École Pratique des Hautes Études (chaire « Histoire et sociologie de la laïcité »)

La Mission d'Information parlementaire sur le voile intégral

Nathalie Bernard-Maugiron

Chargée de recherche en droit, IRD (UMR 201, Développement et Sociétés)

L'interdiction du port du niqab dans les textes et dans la jurisprudence en Égypte

Maryam Borghée

Master II de sociologie à l'EHESS, prépare un mémoire sur le voile intégral en France sous la direction de Michel Wieviorka

Le niqâb : du phénomène rituel à la logique de différenciation

Présentation et animation

Sabrina Mervin, chercheure au CNRS, historienne, co-directrice de l'IISMM

En raison du nombre limité de places, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire auprès de marie-helene.bayle@ehess.fr ou au 01 53 63 56 02